

Montréal, le 13 novembre 2020

**Par dépôt électronique (SDÉ) et par courriel**

**À : Énergir et les intervenants dans le dossier tarifaire 2019-2020  
(R-4076-2018)**

**Objet : Demande d'examen du rapport annuel d'Énergir pour l'exercice  
financier terminé le 30 septembre 2020  
Dossier de la Régie : R-4136-2020**

---

Le 30 octobre 2020, Énergir, s.e.c. (Énergir), a déposé à la Régie de l'énergie (la Régie), dans le dossier mentionné en objet, une demande d'examen de son rapport annuel pour l'exercice financier s'étant terminé le 30 septembre 2020 (Rapport annuel 2020).

En suivi du paragraphe 50 de la décision D-2019-176, Énergir dépose la liste des projets signés inférieurs au seuil prévu au *Règlement sur les conditions et les cas requérant une autorisation de la Régie de l'énergie*<sup>1</sup>, qu'elle demande à la Régie de renommer « Liste de projets inférieurs au seuil réalisés – Suivi aléatoire annuel ». Énergir indique également que la preuve usuelle relative au rapport annuel sera déposée, comme à l'habitude, au cours du mois de décembre prochain.

La Régie entend sélectionner, parmi les projets apparaissant à cette liste, un échantillon de projets pour lesquels l'information détaillée devra être déposée pour l'examen au présent dossier et elle précisera ultérieurement les instructions relatives aux prochaines étapes de l'examen du dossier.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie  
VD/ml

---

<sup>1</sup> (RLRQ, c. R-6.01, r. 6)